



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents | 27 |
| Nombre de pouvoirs | 10 |
| Votants | 37 |

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 046

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 27 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Gisèle ANTON (Suppléante Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h30 au point A.3) ; Philippe COLLIN (à partir de 18h10 au point information délibérations du Bureau) ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX à Jean-Pierre LANNET ; Isabelle DUGAUD à Jacques MOUTARDE ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Valérie BERTIN ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Philippe LEFAURE à Alain ROULET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pascal MERIGOT à Pierrette LEGROS ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH ; Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Bernard ROUGIER ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF, Roger FOUGERON.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h30 au point A.3).

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250410-2025_046-DE

Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

Conformément au Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-1 à L. 133-10-1 et R. 133-19, la Communauté de communes Creuse Grand Sud délègue depuis le 1^{er} janvier 2018, les missions de services publics d'accueil, d'information et de promotion touristique locale, à l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin.

A ce titre, la Communauté de communes participe au financement de l'association en lui attribuant une subvention annuelle.

Pour mémoire, une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention annuelle supérieure à 23 000€.

La présente convention annuelle d'objectifs et de moyens présente donc les missions de service public confiées à l'Office de tourisme et les moyens attribués à l'association pour l'année 2025.

Objet de la demande

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- D'APPROUVER la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2025, telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'ACCORDER pour l'année 2025 une subvention de 185 000 euros à l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin et d'adopter les modalités de versement telles qu'indiqués ci-dessous,
- DE DECIDER de reverser la totalité de la taxe de séjour perçue par la régie « taxe de séjour » sur le territoire de Creuse Grand Sud.

Pour 2025, l'accent est mis sur une complémentarité d'actions entre l'Office de Tourisme et les services de Creuse Grand Sud au bénéfice des visiteurs, des potentiels nouveaux habitants, des porteurs de projets économiques, du développement d'activités de tourisme et de loisirs.

Eléments d'appréciation :

Le projet de convention 2025 comporte la liste des missions confiées à l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin, les actions transversales avec les différents services de Creuse Grand Sud et une clarification des périmètres d'actions.

L'ensemble est organisé autour de 8 thèmes (et d'une annexe 2 nommée « cadre partenarial ») que sont :

- 1. L'accueil et l'information du public**
- 2. La promotion**
- 3. L'animation et l'offre de loisirs**
- 4. Le développement touristique**
- 5. Les relations avec les services de la Communauté de communes Creuse Grand Sud**
- 6. L'animation du réseau des prestataires**
- 7. La commercialisation**
- 8. La gestion de la maison du tapissier**

Le rapport d'activités 2024 de l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire ; le compte de résultats 2024 et le budget prévisionnel de l'année 2025 de l'association sont en cours de finalisation et seront communiqués dès validation.

Conséquences financières

Il est proposé dans le cadre du BP 2025 que la Communauté de communes verse à l'Office de Tourisme une subvention de **185 000.00 €** (cent quatre-vingt-cinq mille euros) pour l'année civile 2025.

Cette subvention sera versée en 3 fois sur demande écrite de l'Office du Tourisme :

- Une avance de 42 500 € en mars (Cf. délibération du 12 décembre 2024 portant avenant à la convention 2024),
- Un acompte de 68 500 € en mai, après le vote du budget,
- Le solde sur présentation d'un bilan succinct (2 pages) de l'année N au dernier trimestre de l'année N.

La Communauté de Communes reverse par ailleurs à l'Office de Tourisme la totalité du montant de la taxe de séjour perçue par la régie « taxe de séjour » sur le territoire Creuse Grand Sud. L'Office de Tourisme s'oblige à affecter le produit de cette taxe aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique sur le territoire de Creuse Grand Sud. L'Office de Tourisme rend plus efficace la collecte de la taxe de séjour en affichant les tarifs et expliquant son utilisation, notamment à l'occasion de réunions avec les secrétaires de mairie des communes membres.

L'Office de Tourisme complète enfin ses ressources par des partenariats publics et privés, des prestations et des cotisations.

Mesdames Valérie BERTIN (+ pouvoir) ; Marina BONIFAS ; Laurence CHEVREUX ; Messieurs Philippe ESTERELLAS ; Benjamin SIMONS ; Jean-Pierre LANNET (+ pouvoir) ; Jean-Luc LEGER (+ pouvoir) ne prennent pas part au vote.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 27

Adopté à l'unanimité des votants

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2025, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention,

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250410-2025_046-DE

- **ACCORDE** pour l'année 2025 une subvention de 185 000 euros à l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin et d'adopter les modalités de versement telles qu'indiqués ci-dessus,
- **DECIDE** de reverser la totalité de la taxe de séjour perçue par la régie « taxe de séjour » sur le territoire Creuse Grand Sud.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

